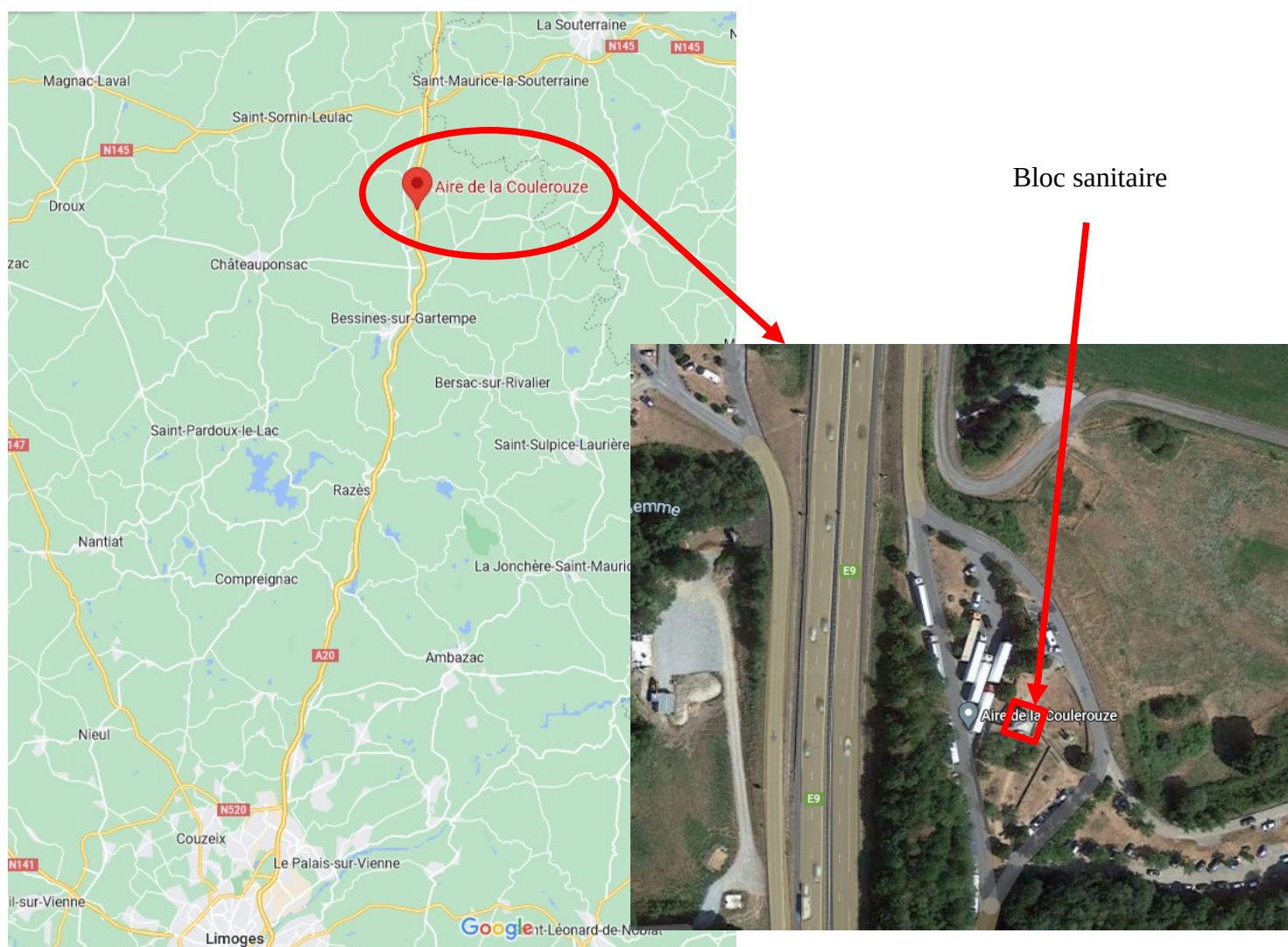


## **Demande de dérogation pour la destruction de 3 nids d'hirondelles rustiques dans les blocs sanitaires de l'aire de la Coulerouze sur l'autoroute A20**

À l'intérieur des blocs sanitaires de l'aire de repos de la Coulerouze (côté est, sens Limoges -> Paris) située sur l'autoroute A20 (commune de Bessines sur Gartempe 87, environ 40 km au nord de Limoges), il a été constaté la présence de 7 nids d'hirondelles rustiques. Aucun autre nid d'hirondelles rustiques n'a été recensé sur l'aire de repos.



Des hirondelles rustiques ont niché pendant l'été à l'intérieur des blocs sanitaires. Cela entraîne beaucoup de saleté (fientes), malgré le nettoyage quotidien des agents de la DIR Centre-Ouest, ce qui génère beaucoup de plaintes de la part des usagers.

Les hirondelles ont construit 7 nids, dont 3 sur les luminaires placés au-dessus des toilettes ou au-dessus des lavabos. Ces luminaires ne fonctionnent plus et ne peuvent pas être changés sans la destruction des nids. La panne de ces néons entraîne un manque de lumière dans les sanitaires et le mécontentement de certains usagers qui repartent sans avoir utilisé les sanitaires et en se plaignant d'un manque d'hygiène.

La DIR Centre-Ouest a donc fait appel à la LPO pour trouver des solutions.

Pour les **4 nids qui ne sont pas construits sur des néons**, mais qui génèrent beaucoup de fientes, la LPO a conseillé de mettre en place une planche sous le nid, afin que celle-ci puisse récupérer toutes les fientes.



Ces planches (environ 60 cm X 20 cm) seront positionnées à environ 50 cm en dessous des nids et elles seront changées par les agents de la DIR Centre-Ouest en fonction du besoin et du degré de remplissage des planches par les fientes.

Pour les **3 nids qui ont été construits sur des néons**, la LPO a conseillé d'enlever les nids en l'absence des hirondelles avec une demande de dérogation, de changer les luminaires, puis de mettre un dispositif en place afin que les hirondelles ne refassent pas de nids sur les luminaires.

Pour cela, les agents de la DIR Centre-Ouest mettront en place sur les nouveaux luminaires un système de planche entre les luminaires et le plafond, afin que l'espace entre le luminaire et le plafond soit comblé.



De plus, la LPO a préconisé **l'installation de 6 nids artificiels** pour compenser la destruction des 3 nids. Ces nids artificiels, spécifiques pour les hirondelles rustiques seront fournis par la LPO et seront positionnés aux endroits préconisés par la LPO : toujours à l'intérieur des blocs sanitaires, le plus près possible des endroits précédents et à l'abri des courants d'air. Pour éviter la gêne aux usagers, des planches seront également positionnées en dessous de ces nids pour récupérer les fientes. De même que pour les 4 nids cités précédemment, les planches seront changées au fil du temps par les agents de la DIR Centre-Ouest.

La LPO sera sollicitée en continu pour finaliser chaque étape du projet d'aménagement.

Afin d'assurer un suivi et une évaluation de l'aménagement, au minimum au cours des 3 prochaines années, la LPO et la DIR Centre-Ouest surveilleront l'état de la présence des hirondelles sur le site et le taux d'occupation des nids.

Afin de communiquer auprès des usagers, un tag sera positionné à l'entrée du bloc sanitaire avec l'inscription : « ici, on protège les hirondelles ».